

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00099

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - REQUALIFIER LE PARC ANCIEN DEGRADE ET INDIGNE (FICHE ACTION N° 15) - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DU PIG « TRAITEMENT DE L'HABITAT INDIGNE ET TRES DEGRADE »

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de présents : 44
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de voix : 45

Délibération affichée le : 08 avril 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoir :

M. Bernard LAGET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. Robert KARULAK, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 08 avril 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160211-D20160009910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160408

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - REQUALIFIER LE PARC ANCIEN DEGRADE ET INDIGNE (FICHE ACTION N° 15) - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DU PIG « TRAITEMENT DE L'HABITAT INDIGNE ET TRES DEGRADE »

Par délibérations des Conseils de Communauté du 12 décembre 2011 et du 15 avril 2013, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) « Traitement de l'habitat indigne et très dégradé » et a acté une participation financière prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole d'un montant de 792 700 € sur la période 2012-2015 pour l'aide à la réalisation de travaux par les propriétaires.

Inscrit dans la fiche action n°15 « requalifier le parc ancien dégradé et indigne » du Programme Local de l'Habitat 2011-2016, ce dispositif a pour objectif d'inciter les propriétaires occupants, bailleurs et copropriétaires à réaliser des travaux de réhabilitation pour que les logements ne portent plus atteinte à la santé ou à la sécurité de leurs occupants, permettent un confort de vie, et soient performants énergétiquement, économiquement abordables et adaptés aux modes de vie.

Une convention partenariale du présent PIG, signée le 26 mars 2012 pour la période 2012-2015 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et le Département de la Loire définit les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des opérations.

Les financements de Saint-Etienne Métropole font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention du PIG en fonction de l'avancement des opérations étant précisé que les dossiers de demande d'une participation financière de Saint-Etienne Métropole doivent avoir été déposés auprès de l'ANAH avant le 31 mars 2015.

Les opérations retenues au titre de la présente programmation concernent 3 propriétaires bailleurs pour la réhabilitation de 6 logements sur les communes de Firminy, La Ricamarie et Saint-Etienne.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève pour l'ensemble de ces projets à 11 258 € pour un montant global de travaux de 306 383 € HT.

Ces projets feront l'objet de conventions partenariales signées entre les propriétaires des biens et Saint-Etienne Métropole dans lesquelles seront précisées les modalités de versement des participations financières.


Un tableau récapitulatif de ces opérations est joint au présent rapport.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les projets présentés au titre du PIG Traitement de l'habitat indigne et très dégradé ;**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 11 258 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU

**PROJETS PRESENTES AU TITRE DU PIG « LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE
ET TRES DEGRADE »**

Sur les bases des modalités de financement approuvés en Conseil de Communauté du 12 décembre 2011, définies dans la convention partenariale du Programme d'Intérêt Général « traitement de l'habitat indigne et très dégradé » et en application des règles de financement de l'Anah en vigueur, sont proposés les projets suivants :

PROPRIETAIRES BAILLEURS

Nom du propriétaire	Adresse de l'opération	Etat de propriété	Nombre de logements/ Typologie	Prix de revient prévisionnel des travaux - HT	Montant de la subvention prévisionnelle maximale Anah	Montant de la subvention Saint-Étienne Métropole	Nature des travaux/Surface des logements/Nature et montant des loyers pratiqués
SCI JADE représentée par M. Mohamed BENEDEB	46 rue de la Libération Bâtiment B sur cour LA RICAMARIE	Propriétaire Bailleur	3 logements 2 T3 et 1 T4	135 392 €	48 146 €	4 815 €	Etat de dégradation entre 0,65 et 0,72 (grille de dégradation Anah = dégradation très importante). Procédure d'insalubrité remédiable. Rénovation complète d'un immeuble en mono-propriété. Le bâtiment côté rue a déjà été rénové avec des logements conventionnés. Surfaces après travaux : 70m ² , 80m ² (T3) et 90m ² (T4). Loyers de 470 €, 482 € et 542 € / mois. Classe énergétique après travaux : B
M. Armand CONVERS	3 rue Michel Rondet SAINT-ETIENNE	Propriétaire Bailleur	2 logements 2 T3	102 515 €	38 460 €	3 846 €	Etat de dégradation de 0,73 (grille de dégradation Anah = dégradation très importante) Rénovation de 2 logements vacants situés au 1 ^{er} étage d'une copropriété de 6 logements. Surfaces après travaux : 52 m ² et 60m ² . Loyers entre 314 € et 361 € / mois. Classe énergétique après travaux : C
SCI du Marché représentée par M. Pascal MARIN	11 Place du Marché FIRMINY	Propriétaire Bailleur	1 logement 1 T4	68 476 €	25 967 €	2 597 €	Etat de dégradation de 0,75 (grille de dégradation Anah = dégradation très importante) Rénovation d'un logement au cœur de la ville de Firminy, situé dans un immeuble de 4 logements. Les autres logements sont réhabilités sans aides publiques. Surfaces après travaux : 103 m ² . Loyer de 610 € / mois. Classe énergétique après travaux : C
		3 propriétaires bailleurs	6 logements	306 383 €	112 573 €	11 258 €	

